



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1154

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1154**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Enjeux et objectifs

Le Schéma d'accueil des entreprises (SAE) est l'outil dont la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée en 2009 pour assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire, ce qui constitue un enjeu majeur des grandes métropoles.

Ce Schéma permet une meilleure anticipation dans la production de l'offre et la régulation du marché foncier et immobilier pour les entreprises, afin d'apporter aux entreprises un environnement adapté à leurs besoins, de les accompagner dans leur développement et leur implantation et ainsi, de maintenir un socle productif dynamique sur le territoire métropolitain.

Outil d'anticipation, de programmation et de gestion, le SAE contribue à la lisibilité de l'offre économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant des territoires stratégiques, en apportant une réponse foncière et/ou immobilière adaptée à la demande diversifiée des entreprises et en hiérarchisant et phasant les opérations d'aménagement dans le temps et sur le territoire.

Dans sa déclinaison opérationnelle, le SAE comprend un dispositif de requalification et de gestion des zones industrielles et d'activités économiques, dont la finalité est d'accompagner le renouvellement de ces sites et le maintien de leur attractivité en garantissant des conditions d'accessibilité et d'entretien adaptés aux usagers.

b) - Programme de requalification pour la période 2015-2020

Les zones industrielles existantes couvrent environ 6 640 hectares du territoire métropolitain ; parmi elles, 9 grandes zones industrielles (ZI) concentrent près de 120 000 emplois et représentent 80 % des espaces à vocation économique du territoire (6 000 hectares).

La Métropole y déploie, depuis 1997, un dispositif de requalification. Grâce à ce dispositif, ce sont plus de 35 opérations nouvelles de voirie et de signalétique qui ont ainsi été achevées entre 2009 et 2014 pour un montant d'investissement de 16,5 M€.

Afin de poursuivre cette politique de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil économique sur les zones industrielles, un programme d'interventions a été défini pour la période 2015-2020, en concertation avec les représentants des entreprises bénéficiaires et des communes partenaires.

Ce programme d'interventions tient compte des problématiques rencontrées par les entreprises et leurs salariés, des enjeux métropolitains et de la capacité des services de la Métropole à prendre en charge les travaux, dans un contexte financier contraint.

Ce programme est complété d'une enveloppe dite "non territorialisée" qui permet à la collectivité d'intervenir de manière rapide et réactive aux sollicitations d'entreprises situées en dehors des zones industrielles majeures du territoire. Cet ensemble s'intègre dans une offre de services complète et qualitative et fait l'objet d'un suivi précis et d'une évaluation régulière.

Par délibération n° 2015-0475 du Conseil du 6 juillet 2015 relative à la programmation pluriannuelle des investissements, la Métropole a approuvé un programme d'interventions sur l'espace public de ses zones industrielles ou d'activités économiques ; ce programme d'interventions sur les zones existantes étant complémentaire des projets d'aménagement de zones nouvelles.

Ce programme comprend les sites suivants : rue Blériot Mongolfier - ZI Mi-Plaine, carrefour Mérieux-Montmartin - ZI Lyon sud-est, avenue des Frères Lumière - ZI Lyon-nord, avenue du Docteur Schweitzer - ZI Meyzieu Jonage, avenue Karl Marx - ZI La Rize, rue des Frères Amadéo - ZI Lyon sud-est.

La présente délibération concerne la programmation des interventions sur l'année 2016, qui nécessite une individualisation complémentaire d'autorisations de programme d'un montant de 3 200 000 € pour l'enveloppe territorialisée et de 1 220 000 € pour l'enveloppe non-territorisée.

Ces interventions cibleront plus particulièrement :

- la requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer, sur la ZI Meyzieu Jonage, qui crée la limite physique entre la zone historique et son extension sur la ZAC des Gaulnes et qui constitue, de fait, l'une des entrées de la zone,
- 3 interventions hors zones industrielles, identifiées comme particulièrement importantes.

A travers la requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer, il s'agit notamment de remettre à niveau l'accessibilité et l'image de la zone historique, particulièrement dégradées, d'assurer des conditions d'exploitation acceptables pour les entreprises et maintenir leur installation sur site, d'assurer la sécurisation de tous les déplacements et apaiser la circulation poids lourds. Compte tenu de l'emprise de la voie (1,1 kilomètre sur une largeur de 18-20 mètres selon les secteurs), plusieurs éléments ont été étudiés (voie double sens 1x1 voie, bande plantée, cheminement piétons et modes doux).

Les interventions hors zones industrielles concerneront :

- l'accessibilité du site en construction de BioMérieux à Marcy l'Etoile : création, depuis le boulevard des Alpes, d'un accès au siège, qui doit accueillir 300 salariés en septembre 2016,
- la création d'un accès poids lourds rue Max Borel à Villeurbanne, pour la desserte de l'entreprise Alstom-General Electric,
- la création d'un plateau piétonnier rue Henri Barbusse à Pierre Bénite, afin de sécuriser les accès et traversées piétons au pourtour de l'entreprise Hermès.

L'autorisation de programme sollicitée sur les interventions non territorialisées doit aussi permettre de répondre à d'autres sollicitations, venant compléter ce programme, si nécessaire.

Pour information, par délibération séparée, le Conseil est amené à se prononcer sur les modalités de la concertation préalable à l'aménagement de la nouvelle zone d'activité en Champagne, à Neuville sur Saône ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'intervention métropolitaine en matière de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil dans et hors des zones d'activités économiques de la Métropole de Lyon et le programme d'interventions sur la zone industrielle Meyzieu Jonage.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant 4 420 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :

- n° 0P01O0895 : 3 200 000 € TTC répartis selon l'échéancier suivant : 75 000 € en 2016, 45 000 € en 2017, 2 280 000 € en 2018 et 800 000 € en 2019. L'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 5 653 384,52 €,

- n° OP01O2115 : 1 220 000 € TTC répartis selon l'échéancier suivant : 300 000 € en 2016, 460 000 € en 2017 et 460 000 € en 2018. L'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 2 029 434,17 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.